



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de La Pêche tenue le **3 août 2020** à 19 h 30 par vidéoconférence. **Arrêté 2020-029 du 26 avril 2020.**

Présidée par le maire Guillaume Lamoureux

Sont présents

M. Réjean Desjardins, conseiller
M. Michel Gervais, conseiller
M. Francis Beausoleil, conseiller
Mme Carolane Larocque, conseillère
Mme Pamela Ross, conseillère
M. Claude Giroux, conseiller
M. Richard Gervais, maire suppléant

Sont aussi présents

M. Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Sylvie Loubier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
Évelyne Kayoungha, agente aux communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, Guillaume Lamoureux, président de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte ; il est 19 h 32.

Auditoire : la rencontre tenue par vidéoconférence il y a environ 22 personnes qui ont assisté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 32 et se termine à 19 h 37.

M. Pierre Lebel
M. Thierry Boyer

4. FINANCES/FINANCES

- 4a) Liste de factures à payer/invoices to be paid
- 4b) Paiement de facture Formarisk Formation simulateur d'embrasement/*Formarisk bill payment Ignition simulator training*
- 4c) Appel de projets en développement des collections des Bibliothèques publiques autonomes/*call for projects for development of publics library*

5. SÉCURITÉ INCENDIE/FIRE SAFETY

- 5a)

6. TRAVAUX PUBLICS/PUBLIC WORKS

- 6a) Mandat supplémentaire offre de services professionnels– Surveillance travaux de prolongement du trottoir sur la route Principale Est/*Additionnal mandate – professional services supervision of sidewalk extension works*
- 6b) Appel d'offres 2020-SOU-320-020, Implantation de la télémétrie pour le réseau d'égouts à Wakefield/*Call for tenders 2020-SOU-320-020, Implementation of telemetry for the sewer network in Wakefield*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

- 6c) Renouvellement entente/contrat d'entretien des carrefours giratoires ministère des Transports du Québec/*Renewal of the roundabout maintenance agreement / contract Quebec Ministry of Transport*

2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Second question period

7. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME /CCU

- 7a) Demande de dérogation mineure – 252F, chemin Lac-Teeple

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE/RECREATION

- 8a)

9. DIRECTION GÉNÉRALE/GENERAL DIRECTION

- 9a) Adoption du règlement 20-808, modifiant le règlement de zonage 03-429 dispositions applicables aux érablières et aux cabanes à sucre/*Adoption of by-law 20-808, modifying zoning by-law 03-429 Provisions applicable to sugar bushes and sugar shacks*
- 9b) Mandat à la firme JFSA réalisation de plans correctifs et demande de certificat d'autorisation chemin Gauvin/*Mandate to the firm JFSA to carry out corrective plans and request a certificate of authorization on Gauvin road*
- 9c) Demande en acquisition judiciaire du droit de propriété, Société 2892383 Canada Inc./ *Application for judicial acquisition of the right of ownership, Company 2892383 Canada Inc.*
- 9d) Cession des parts de terrain et régularisation des titres de propriété - 194-200, chemin Robertson/*Transfer of land shares and regularization of title deeds - 194-200, chemin Robertson*
- 9e) Critères d'évaluation et de pondération pour offre de services achat et installation module de jeu parcours/bloc psychomoteur pour le parc de la Rivière/*Evaluation and weighting criteria for the purchase and installation of a course, psychomotor unit game module for the Parc de la Rivière*
- 9f) Fin de probation aide-mécanicien au service des travaux publics, Monsieur Alex Ladouceur/*End of probation assistant mechanic in the public works department, Mr. Alex Ladouceur*
- 9g) Fin de probation chargé de projets service des travaux publics, Monsieur Philippe Beaudoin/*End of probation in charge of public works projects, Mr. Philippe Beaudoin*
- 9h) Fin de probation, gestionnaire de projets aux travaux publics et environnement, service des travaux publics, Monsieur Benoit Doré/*End of probation, public works and environment project manager, public works department, Mr. Benoit Doré*
- 9i) Séance du conseil par vidéoconférence/*council meeting by videoconference*
- 9j) Avis de motion, règlement modifiant le règlement de zonage 03-429 Dispositions concernant les piscines/*Notice of motion, by-law modifying zoning by-law 03-429 Provisions concerning swimming pools*
- 9k) Adoption premier projet règlement 20-817 dispositions applicables aux piscines/*Adoption of the first draft by-law 20-817 provisions applicable to swimming pools*
- 9l) Protocole d'entente relatif à des travaux municipaux, Projet intégré résidentiel Elmdale, Groupe Zelo/*agreement for Municipal Works, Elmdale Integrated Residential Project, Zelo Group*
- 9m) Ajout au règlement 15-683 concernant la tarification applicable aux biens, service et équipements et certaines demandes/*Addition to by-law 15-683 concerning the pricing applicable to goods, services and equipment and certain requests*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

20-223	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Après lecture de l'ordre du jour par M. le Maire Guillaume Lamoureux ; IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux APPUYÉ DE Richard Gervais ET résolu que ce conseil municipal adopte l'ordre jour après avoir fait les modifications suivantes : Retrait de la résolution 9k) Adoption premier projet règlement 20-817 dispositions applicables aux piscines Ajout des résolutions 9n) Ressources humaines autorisation de signature d'une Entente 9o) Offre d'acquisition du lot 4 456 327 P auprès ministère des Transports du Québec 9p) Avis de motion modifiant le règlement de zonage 03-429 tel qu'amendé dans le but de modifier les dispositions applicables au AirBnb Adoptée à l'unanimité
20-224	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020 Considérant que chaque membre du conseil municipal a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2020 au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance pour en prendre connaissance, le maire est dispensé d'en faire la lecture; IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desjardins APPUYÉ DE Pamela Ross ET résolu que ce conseil municipal adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020 et de la séance extraordinaire tenue le 13 juillet 2020. Adoptée à l'unanimité
	DOCUMENTS, CORRESPONDANCE ET INFORMATION • Ministère des Transports du Québec, Programme aide à la voirie locale, volet projet particulier d'amélioration • Ministère de la Culture et des Communications, aide financière, développement des bibliothèques • Ministère des Affaires municipales et de l'habitation, Dotation spéciale de fonctionnement • Ministère de la sécurité publique, communiqué, Inspection en sécurité incendie 2020-2021 • Ajout : plan directeur d'égouts sanitaire du secteur Wakefield
	FINANCES
20-225	Liste des factures à payer Considérant que les membres du conseil, lors du comité général tenu le 27 juillet 2020, ont analysé la liste des factures numéro 2020-7 pour le mois de juillet 2020, d'une somme de 1 040 396,59 \$ et déclarent être satisfaits; Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le paiement de toutes les factures inscrites à la liste des comptes à payer;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal approuve la liste de factures numéro 2020-7
d'une somme de 1 040 396,59 \$

Autorise que les factures soient payées et créditées aux services concernés;

Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements
mentionnés à la liste.

Adoptée à l'unanimité

Paiement de facture Formarisk Formation simulateur d'embrasement

20-226

Considérant que le Service des incendies a offert une formation sur l'embrasement
avec simulateur pour le cours Pompier I, par l'entremise de la compagnie
Formarisk ;

Considérant que notre programme de formation continue en lien avec la norme
NFPA1500;

Considérant le remboursement complet des frais de formation dans le cadre du
programme d'aide financière du Ministère (volet 3);

Considérant que la compagnie Formarisk est composée d'instructeurs du service
des incendies de la ville de Gatineau et que celle-ci offre de la formation aux
municipalités avoisinantes ;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Réjean Desjardins

ET résolu que ce conseil municipal autorise le paiement de la facture pour la
formation d'embrasement effectuer par la compagnie à la compagnie Formarisk
d'une somme de 10 880,00 \$ plus taxes.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-220-00-454, formation.

Adoptée à l'unanimité

Appel de projets en développement des collections des Bibliothèques publiques autonomes

20-227

Considérant que le programme d'appel de projets en développement des collections
des bibliothèques publiques autonomes (BPA) est une initiative du ministère de la
Culture et des Communications du Québec (MCC) qui accorde un soutien financier
aux bibliothèques publiques pour le développement de leur collection locale;

Considérant qu'afin de bénéficier de la subvention du MCC, la municipalité doit
participer financièrement au développement des collections à raison minimalement
de 10% du projet;

Considérant que la municipalité a prévu en 2020 des dépenses d'acquisition, tous
documents confondus, de l'ordre de 13 000 \$;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) demande
que la municipalité confirme l'engagement de la municipalité à financer la totalité du
projet, incluant la subvention du Ministère;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications demande qu'un
représentant de la Municipalité soit mandaté pour déposer une demande d'aide
financière dans le cadre du programme Appel de projets en développement des
collections des BPA et pour préparer la reddition de compte;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais
APPUYÉ DE Carolane Larocque

ET résolu que ce conseil municipal confirme au MCC, l'autofinancement du projet de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2020, incluant le montant de la subvention du Ministère;

Mandate Monsieur Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier, pour produire et déposer pour 2020-2021 auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec une demande d'aide financière dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des BPA;

Nomme Monsieur Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier, représentant officiel auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec et l'autorise à produire annuellement la reddition de compte nécessaire auprès du ministère dans le cadre de ce programme.

Adoptée à l'unanimité

INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

TRAVAUX PUBLICS

Mandat supplémentaire offre de services professionnels, surveillance bureau travaux de prolongement du trottoir sur la route Principale Est

20-228

Considérant qu'un mandat a été octroyé à la firme WSP pour des services professionnels d'ingénierie pour la construction d'un trottoir sur la route Principale Est entre le chemin Gosselin et le chemin Kennedy, conformément et selon la résolution 20-50 ;

Considérant que le service professionnel pour la surveillance bureau des travaux pourrait être requis afin d'assurer le bon déroulement du projet des travaux de prolongement de trottoir sur la route Principale Est entre le chemin Gosselin et le chemin Kennedy;

Considérant que la Municipalité a reçu une offre de service pour la surveillance bureau des travaux au montant total et maximal de 6 000,00 \$ plus taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR Francis Beausoleil
APPUYÉ DE Réjean Desjardins

ET résolu que ce conseil municipal accepte l'offre de service soumis par la firme WSP pour la surveillance bureau des travaux de prolongement du trottoir, sur la route Principale Est d'un montant maximal de 6 000,00 \$ plus taxes ;

Autorise le Service des finances à effectuer les paiements selon l'offre de services de la firme WSP à même le règlement d'emprunt 20-804, remboursable sur une période de dix (10) ans conditionnellement à ce que le service soit requis ;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Appel d'offres 2020-SOU-320-020, implantation de la télémétrie pour le réseau d'égouts à Wakefield

20-229

Considérant que le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation en mai 2020 pour l'achat et la fourniture d'équipements permettant la collecte et l'enregistrement des données du réseau d'égouts ainsi que le visionnement de celles-ci par le biais d'un portail web accessible à distance ;

Considérant que la Municipalité a reçu un seul prix pour l'achat et la fourniture d'équipements permettant la collecte et l'enregistrement des données du réseau d'égouts ainsi que le visionnement de celles-ci par le biais d'un portail web accessible à distance de l'entreprise Avensys Solution au montant de 16 644,00 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal octroie le contrat pour l'achat et la fourniture d'équipements permettant la collecte et l'enregistrement des données du réseau d'égouts ainsi que le visionnement de celles-ci par le biais d'un portail web accessible à distance à l'entreprise Avensys Solution pour une somme de 16 644,00 \$ plus taxes ;

Que les fonds seront pris à même le surplus accumulé affecté pour le réseau d'égouts du secteur Wakefield ;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement entente/contrat d'entretien des carrefours giratoires ministère des Transports du Québec

20-230

Considérant que l'entente conclue avec le Ministère des Transports du Québec relativement à des travaux d'entretien paysager et de balayage pour les carrefours giratoires situés dans le secteur de Wakefield est échue;

Considérant que le Ministère des Transports du Québec a fait parvenir à la Municipalité de La Pêche le renouvellement dudit contrat jusqu'au 31 mars 2021 tel que stipulé aux dispositions de la clause de renouvellement ;

Considérant que le Ministère des Transports du Québec versera à la Municipalité de La Pêche un montant total à forfait de 14 318,82 \$ afin d'exécuter le contrat, suivant les modalités prescrites par le Ministère ;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ DE Michel Gervais

ET résolu que ce conseil municipal renouvelle le contrat d'entretien paysager et de balayage pour les carrefours giratoires situés dans le secteur de Wakefield, tel que soumis par le Ministère des Transports du Québec ;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 55 et se termine à 19 h 59
M. Pierre Lebel

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Demande de dérogation mineure – 252F, chemin Lac-Teeple

20-231

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé au 252F, chemin Lac-Teeple a soumis une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 03-429 pour la propriété formée du lot 5 919 489 du cadastre du Québec dont la superficie est de 1 186,0 mètres carrés et située dans la zone Rv-105 ;

Considérant que la demande vise à régulariser les bâtiments, la terrasse et les escaliers existants dérogatoires pour la vente de la propriété. Plus spécifiquement, la demande porte sur les objets suivants :

1. Réduire la marge riveraine du coin le plus rapproché du bâtiment principal de 15 mètres à 5,9 mètres.
2. Réduire la marge riveraine d'une terrasse annexée au bâtiment principal de 15 mètres à 3,4 mètres.
3. Autoriser l'empiètement partiel d'un bâtiment secondaire dans la bande riveraine et la réduction de la marge riveraine à 13,4 mètres, la réduction de la marge latérale du coin le plus rapproché du bâtiment secondaire de 1 mètre à 0,57 mètre et de la terrasse du bâtiment secondaire de 1 mètre à 0,45 mètre et la réduction de la marge latérale avant du coin le plus rapproché des escaliers annexés de 1 mètre à 0,31 mètre.

Le tout tel qu'apparaissant sur un plan de localisation préparé par l'arpenteur Noémie Lebel sous sa minute 1083 (datés du 25 mai 2020).

Considérant qu'un avis public a été publié, selon les exigences de la Loi, invitant les personnes désirant s'exprimer sur le sujet, à venir le faire lors de la présente séance;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa rencontre tenue le 30 juin 2020 a recommandé :

- d'accepter la dérogation mineure pour l'implantation du bâtiment principal (chalet construit en 1965) reconnaissant un droit acquis à une marge riveraine de 5,9 mètres incluant une galerie d'une grandeur maximale de 1,52m x 3,05m (5'x 10'). La partie excédentaire de la galerie (terrasse) devra être démolie ;
- de refuser la demande quant à l'implantation du bâtiment secondaire (chalet d'appoint) lequel devra être déplacé à l'extérieur de la bande de protection riveraine de 15m et reconvertie en remise, le tout tel qu'au permis original émis à cette fin;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal accepte la dérogation mineure pour l'implantation du bâtiment principal (chalet construit en 1965) de l'immeuble situé au 252F, chemin Lac-Teeple, reconnaissant un droit acquis à une marge riveraine de 5,9 mètres incluant une galerie d'une grandeur maximale de 1,52m x 3,05m (5'x 10'). La partie excédentaire de la galerie (terrasse) devra être démolie.

Refuse la demande quant à l'implantation du bâtiment secondaire (chalet d'appoint) lequel devra être déplacé à l'extérieur de la bande de protection riveraine de 15m et reconvertie en remise, le tout tel qu'au permis original émis à cette fin.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

DIRECTION GÉNÉRALE

Adoption du règlement 20-808, modifiant le règlement de zonage 03-429 dispositions applicables aux érablières et aux cabanes à sucre

20-232

Considérant qu'une municipalité peut modifier, par règlement, un règlement régissant le zonage pour l'ensemble ou une partie de son territoire (L.R.Q., c. A 19.1) ;

Considérant que le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté, lors d'une séance antérieure tenue le 1^{er} juin 2020, un premier projet de règlement, lequel a fait l'objet d'une consultation publique par appel de commentaires écrits par courriel ou par courrier au cours de la période allant du 11 au 26 juin 2020;

Considérant que suite à l'adoption d'un second projet de règlement lors d'une séance antérieure tenue le 6 juillet 2020, aucune demande valide n'a été reçue dans les délais prescrits par la Loi pour que l'une ou l'autre des dispositions du règlement 20-808 soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desjardins
APPUYÉ DE Michel Gervais

ET résolu que ce conseil municipal adopte le règlement 20-808, modifiant le règlement de zonage 03-429 tel qu'amendé, dans le but d'ajouter des dispositions générales et particulières applicables aux érablières et aux cabanes à sucre.

Adoptée à l'unanimité

Mandat à la firme JFSA réalisation de plans correctifs et demande de certificat d'autorisation chemin Gauvin

20-233

Considérant que le chemin Gauvin a subi plusieurs dommages à la suite de la crue des eaux printanières ;

Considérant que la Municipalité a effectué des travaux correctifs pour remédier à la situation immédiate ;

Considérant que la Municipalité s'est vue dans l'obligation de suspendre tout travaux sur le chemin Gauvin en raison d'un avis de non-conformité émis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

Considérant que la firme JFSA, consultants en génie dans le domaine des ressources hydriques, génie municipal et de l'environnement, a présenté une offre de services pour la réalisation de plans correctifs et demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC;

Considérant que la Municipalité doit remédier à l'avis de non-conformité émise par le MELCC;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais
APPUYÉ DE Francis Beausoleil



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

ET résolu que ce conseil municipal mandate la firme JFSA pour la réalisation de plans correctifs et la demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC, tel que proposé à l'offre de services JFSA 1997V01, pour une somme de 21 500 \$ plus taxes.

Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721, Achat de biens – infrastructures.

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Demande en acquisition judiciaire du droit de propriété, Société 2892383 Canada Inc.

20-234

Considérant que la Municipalité de La Pêche avait adopté une résolution sous le numéro 09-014 afin d'accepter les offres de la société 2892383 Canada Inc. pour l'acquisition de huit (8) lots, et ce, avant la rénovation cadastrale;

Considérant que la Municipalité avait également adopté une résolution sous le numéro 09-428, afin d'accepter l'offre de Gilles Sincennes pour l'acquisition d'un (1) lot, et ce, avant la rénovation cadastrale;

Considérant que les lots étaient désignés dans les résolutions mentionnées ci-haut par leur numéro de matricule avant la rénovation cadastrale;

Considérant que les numéros de matricule ont changé à la suite de la rénovation cadastrale;

Considérant que la société doit déjà procéder à une demande en acquisition judiciaire du droit de propriété sur plusieurs lots situés dans la Municipalité de La Pêche pour corriger les nombreux vices de titres dont ils sont grevés;

**IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais
APPUYÉ DE Richard Gervais**

ET résolu que ce conseil municipal autorise et donne, par les présentes, son consentement à la demande en acquisition judiciaire du droit de propriété de la société 2892383 Canada Inc., concernant les lots suivants, appartenant à la Municipalité :

- a) 5 919 083 Cadastre du Québec
- b) 5 919 080 Cadastre du Québec
- c) 5 919 003 Cadastre du Québec
- d) 5 919 127 Cadastre du Québec
- e) 5 919 057 Cadastre du Québec
- f) 5 919 108 Cadastre du Québec
- g) 5 919 030 Cadastre du Québec
- h) 5 919 024 Cadastre du Québec
- i) 6 306 221 Cadastre du Québec
- j) 5 919 075 Cadastre du Québec
- k) 5 920 520 Cadastre du Québec

Que l'ensemble des frais et honoraires liés à cette demande soient à la charge de la société 2892383 Canada Inc. ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité, un consentement à la demande introductive d'instance en acquisition judiciaire du droit de propriété concernant les lots mentionnés ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

Cession des parts de terrain et régularisation des titres de propriété – 194-200, chemin Robertson

20-235

Considérant qu'en 2002, la Municipalité s'est portée acquéreur du lot 2 889 775;

Considérant qu'en 2004, la réforme cadastrale a eu lieu d'où la création et fusion de nouveaux lots;

Considérant qu'une demande de cession des parts de terrain pour le lot 6 343 773 (connu précédemment comme étant le lot 2 889 775) a été présentée à la Municipalité pour permettre la vente de la propriété sise au 194-200, chemin Robertson;

Considérant que le lot 2 889 775 fusionne vers le lot 6 343 773 et qu'une irrégularité des titres de propriété est notifiée;

Considérant que la Municipalité désire régulariser les titres de propriété et autorise la cession de ses parts du terrain du lot 2 889 775 aux propriétaires demandeurs Rhéal Cloutier, Simon Proulx et Yves Forget pour permettre la vente de leur terrain; Considérant qu'un notaire devra être mandaté pour la préparation des documents nécessaires à la cession du lot 2 889 775 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Francis Beausoleil
APPUYÉ DE Pamela Ross

ET résolu que ce conseil municipal autorise et donne, par les présentes, son consentement à la cession gratuite des parts du terrain du lot 2 889 775 fusionné vers le lot 6 343 773, afin de régulariser les titres de propriété.

Que l'ensemble des frais et honoraires professionnels liés à cette cession et régularisation des titres de propriété soient à la charge des demandeurs, Rhéal Cloutier, Simon Proulx et Yves Forget.

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Critères d'évaluation et de pondération pour offre de services pour l'achat et installation module de jeu, parcours/bloc psychomoteur pour le parc de la Rivière

20-236

Considérant qu'en vertu de l'article 936.0.1 et 936.0.5 du Code municipal, la Municipalité peut se prévaloir d'un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chacune obtient un nombre de points basé, outre le prix, sur la qualité ou la quantité des biens, des services ou des travaux, sur les modalités de livraison, sur les services d'entretien, sur l'expérience et la capacité financière requises de l'assureur, du fournisseur ou de l'entrepreneur ou sur tout autre critère directement relié au marché;

Considérant qu'en vertu du Règlement (politique) de gestion contractuelle, le comité de sélection a l'obligation du respect des procédures d'évaluation et de pondération des offres établies;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Considérant que des critères d'évaluation et de pondération ont été établis pour des offres de services;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Carolane Larocque

ET résolu que ce conseil municipal approuve les critères d'évaluation et de pondération suivants pour les offres de services:

- | | |
|---|------------------|
| 1. EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE | 30 POINTS |
| ▪ PROJETS COMPARABLES | 15 points |
| Présenter son expérience pertinente en soumettant une liste et une description sommaire des principaux mandats qu'il a réalisés et qui étaient comparables en termes d'envergure et de complexité de même naturel et en milieu rural. | |
| ▪ Assurance-qualité | 10 points |
| Présenter les mécanismes qu'il a implantés dans l'organisation du travail en vue de garantir la qualité des services fournis, tels une certification ISO, un plan qualité, un contrôle des résultats ou autres. | |
| ▪ Capacité d'innovation | 5 points |
| Démontrer ses capacités d'innovation lors de réalisations antérieures pour des projets comparables que ce soit au niveau de l'approche, de la solution retenue, de la gestion ou autres aspects. | |
| 2. VISION DE L'OFFRE DE SERVICES EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET | 30 POINTS |
| ▪ Arrimage de la vision et du projet au niveau de la disposition spatiale | 10 points |
| ▪ Arrimage de la vision et du projet au niveau des groupes d'âge ciblés | 10 points |
| ▪ Arrimage de la vision et du groupe de projet au niveau de l'environnement du site | 10 points |
| 3. QUALITÉ/VARIÉTÉ DE L'OFFRE DE SERVICES | 20 POINTS |
| ▪ Évaluation de la qualité du produit au niveau de la construction du produit | 4 points |
| ▪ Évaluation de la qualité du produit au niveau des éléments d'ancrage et/ou de stabilisation | 4 points |
| ▪ Évaluation de la qualité du produit au niveau des jeux de couleurs/esthétisme | 4 points |
| ▪ Évaluation de la qualité du produit au niveau de l'innovation | 4 points |
| ▪ Évaluation de la qualité du produit au niveau de la diversité des facteurs psychomoteurs | 4 points |
| 4. ÉCHÉANCIER DE TRAVAIL ET PRÉSENTATION DES BIENS LIVRABLES | 15 POINTS |
| 5. EXPÉRIENCE ET COMPÉTENCES DE L'INSTALLATEUR | 5 POINTS |

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

	<u>Le conseiller M. Michel Gervais déclare qu'il a un lien de parenté avec M. Ladouceur et se retire pour l'adoption de la résolution</u>
20-237	<u>Fin de probation aide-mécanicien au service des travaux publics, Monsieur Alex Ladouceur</u> Considérant la résolution 20-48 adoptée le 2 mars 2020 autorisant l'embauche de M. Alex Ladouceur au poste d'Aide-mécanicien au Service des travaux publics et que ce dernier était soumis à une période de probation de six mois ; Considérant que M. Ladouceur a terminé sa période de probation le 31 juillet 2020 au terme de laquelle une évaluation satisfaisante et positive a été réalisée, lequel document a été déposé à son dossier ; IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desjardins APPUYÉ DE Pamela Ross ET résolu que ce conseil municipal entérine la recommandation de mettre fin à la période de probation et reconnaisse le statut de personne salariée permanente à Monsieur Alex Ladouceur au poste d'Aide-mécanicien au service des travaux publics. Adoptée à l'unanimité
20-238	<u>Fin de probation chargé de projets service des travaux publics Monsieur Philippe Beaudoin</u> Considérant la résolution 19-405 adoptée le 16 décembre 2019 autorisant l'embauche de M. Philippe Beaudoin au poste de chargé de projet du service des travaux publics et que ce dernier était soumis à une période de probation de six mois ; Considérant que M. Beaudoin a terminé sa période de probation le 10 juillet 2020 au terme de laquelle une évaluation satisfaisante et positive a été réalisée, lequel document a été déposé à son dossier ; IL EST PROPOSÉ PAR Pamela Ross APPUYÉ DE Richard Gervais ET résolu que ce conseil municipal entérine la recommandation de mettre fin à la période de probation et octroyant ainsi le statut de personne salariée permanente à M. Philippe Beaudoin au poste de chargé de projets au Service des travaux publics. Adoptée à l'unanimité
20-239	<u>Fin de probation, gestionnaire de projets aux travaux publics et environnement, service des travaux publics, Monsieur Benoît Doré</u> Considérant la résolution 20-38 adoptée le 3 février 2020 autorisant l'embauche de M. Benoît Doré au poste de gestionnaire de projets, travaux publics et environnement et que ce dernier était soumis à une période de probation de six mois ; Considérant que M. Doré a terminé sa période de probation le 21 juillet 2020 au terme de laquelle une évaluation satisfaisante et positive a été réalisée, lequel document a été déposé à son dossier ; IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux APPUYÉ DE Pamela Ross



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

	ET résolu que ce conseil municipal entérine la recommandation de mettre fin à la période de probation de M. Benoit Doré, le tout tel que prévu au contrat d'embauche initial. Adoptée à l'unanimité
20-240	<u>Séance du conseil par vidéoconférence et/ou conférence téléphonique</u> Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 permettant le retour sécuritaire aux séances publiques en personnes ; Considérant que la municipalité juge que les mesures de sécurité exigées pour permettre un retour en salle sont difficilement applicables à la situation de la municipalité ; Considérant que l'utilisation des logiciels de vidéoconférence et/ou de conférence téléphonique tel que « zoom » permettent de rencontrer à la fois les objectifs de sécurités des citoyens et la diffusion publique des séances du conseil ; Considérant que les citoyens peuvent assister en direct aux séances du conseil et s'exprimer en temps opportun ; Considérant le taux de participation des citoyens aux séances par vidéoconférence étant supérieur qu'aux séances tenues à la salle Desjardins en présentiel; IL EST PROPOSÉ PAR Francis Beausoleil APPUYÉ DE Carolane Larocque ET résolu que ce conseil municipal poursuit la tenue des séances du conseil en direct à l'aide des logiciels de vidéoconférence et/ou de conférence téléphonique jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de garantir la sécurité des citoyens qui assisteront aux séances en présentiel. Adoptée à l'unanimité
20-241	<u>Avis de motion, règlement modifiant le règlement de zonage 03-429 dispositions applicables aux piscines</u> Francis Beausoleil donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, du règlement 20-817 modifiant le règlement de zonage 03-429 tel qu'amendé, dans le but de modifier les dispositions applicables aux piscines.
20-242	<u>Protocole d'entente relatif à des travaux municipaux, Projet intégré résidentiel Elmdale, Groupe Zelo</u> Considérant que le Groupe Zelo (9403-0848 Québec Inc.) a déposé une demande afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services publics afin de desservir le projet intégré résidentiel sur sa propriété sise au 43, croissant Steve Saunders (lot 3 391 501 au cadastre du Québec) ; Considérant qu'une entente devra être signée par la Municipalité de La Pêche et le Groupe Zelo (9403-0848 Québec Inc.) afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services publics afin de desservir ledit projet ; Considérant qu'un projet d'entente relatif à des travaux municipaux pour la réalisation du « Projet intégré résidentiel Elmdale » a été préparé par l'Administration municipale ; IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux APPUYÉ DE Richard Gervais



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

ET résolu que ce conseil municipal autorise l'entente à intervenir entre la Municipalité et la compagnie 9403-0848 Québec Inc. (Groupe Zelo) concernant la construction des services municipaux requis afin de desservir le projet intégré résidentiel situé au 43, croissant Steve Saunders, montrés au plan de desserte préparé par la firme QDI experts-conseils, portant le numéro 9305-004, daté du 19 juin 2020;

Ratifie la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur les services municipaux et les allées de circulation véhiculaires dans ledit projet ;

Avisé le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Municipalité de La Pêche ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet ;

Avisé le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Municipalité de La Pêche s'engage à entretenir les réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, ainsi que les ouvrages de gestion des eaux pluviales, qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien ;

Atteste que les réseaux d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures ;

Demande à la compagnie précitée de faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait mention précédemment, lesquels plans et cahiers de charge devront être approuvés par la municipalité avant exécution desdits travaux ;

Exige que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Municipalité, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Ajout au règlement 15-683 concernant la tarification applicable aux biens, service et équipements et certaines demandes

20-243

Considérant que la gestion du Complexe Sportif est maintenant entièrement sous responsabilité de la Municipalité de La Pêche, et ce, depuis le 1er septembre 2019;

Considérant que les frais de location du complexe sportif et de la salle Desjardins doivent être intégrés au règlement 15-683 concernant la tarification applicable aux biens, service et équipements et certaines demandes ;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desjardins
APPUYÉ PAR Richard Gervais

ET résolu que ce conseil municipal autorise la modification de l'annexe du règlement 15-683 tarifications applicables aux biens, services et équipements et certaines demandes pour y ajouter à la section F applicable à la location patinoire et à la Salle Desjardins ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Patinoire	Taux horaires
Location hebdomadaire jusqu'à 19 semaines	233.20 \$
Location hebdomadaire, plus de 20 semaines	211.20 \$
Association Hockey Mineur des Collines	168.32 \$
Hockey mineur des Collines (location individuelle)	199.05 \$
Association Hockey Mineur (Extérieurs)	211.20 \$
École entre 8 et 17 heures (lundi au vendredi) jusqu'à 19 semaines	117.63 \$
École entre 8 et 17 heures (lundi au vendredi) plus 20 semaines	114.59 \$
Hockey adulte de jour jusqu'à 19 semaines	181.85 \$
Hockey adulte de jour plus de 20 semaines	153.48 \$
Patinage artistique CPA de La Pêche	124.42 \$
Curling (à déterminer si retour)	180.00 \$

Salle Desjardins	Taux fixes
Party - mariage	257.50 \$
Réunion - shower de bébé (+/- 4 heures)	103.00 \$
Age d'Or (souper)	103.00 \$
Age d'Or (souper + soirée)	231.75 \$
Studio Expression danse (soirée 3 heures)	92.70 \$
Malika - Boot Camp (1 heure)	41.50 \$
La lanterne (mensuel)	733.70 \$
Taux horaire pour location diverses	45.00 \$

Local	
CPA La Pêche (mensuel)	72.50 \$
La lanterne (mensuel)	342.93 \$

* les taxes sont incluses dans les montants*

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines autorisation de signature d'une Entente

20-244

Considérant la convention collective en vigueur liant la municipalité de La Pêche et le syndicat des employés et employées de la Municipalité de La Pêche (CSN);

Considérant que la Municipalité désire mettre fin administrativement à l'emploi d'un salarié de la municipalité;

Considérant les discussions entre ce salarié de la municipalité, les représentants syndicaux et la direction générale en vue de convenir mutuellement d'une ENTENTE permettant de mettre fin à ce lien d'emploi ;

Considérant que l'Entente est conclue sans créer de précédent et aucune disposition ne constitue et ne peut être interprétée comme admission de quelque responsabilité que ce soit de part et d'autre, le seul but des Parties étant d'éviter les frais et les inconvénients liés à la fin d'emploi;

Considérant que la confidentialité est une composante essentielle de la présente Entente;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ DE Richard Gervais



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

ET résolu que ce conseil municipal mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à signer et à mettre en œuvre une Entente de TRANSACTION, QUITTANCE ET REÇU permettant de mettre fin à un lien d'emploi avec ce salarié, laquelle Entente devient effective en date de la présente résolution.

Le conseiller M. Michel Gervais demande un vote

Sont pour : Richard Gervais, Claude Giroux, Carolane Larocque, Réjean Desjardins, Francis Beausoleil, Pamela Ross.

Est contre : Michel Gervais

Adoptée à la majorité

Offre d'acquisition du lot 4 456 327 P auprès ministère des Transports du Québec

20-245

Considérant les problèmes liés au manque d'espaces de stationnement dans le secteur d'Alcove ;

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) est propriétaire du lot 4 456 327P, du cadastre du Québec, dans le secteur Alcove ;

Considérant que des propriétaires doivent transiter par ledit lot pour avoir accès à leurs propriétés

Considérant que les services municipaux d'urgence doivent aussi transiter par ledit lot pour accéder à des infrastructures de sécurité publique ;

Considérant que la municipalité de La Pêche démontre un intérêt à devenir propriétaire des parties du lot 4 456 327P, tel qu'illustré au plan ci annexé ;

IL EST PROPOSÉ PAR Pamela Ross

APPUYÉ à l'unanimité

ET résolu que ce conseil municipal demande au Ministère des Transports du Québec de céder à la Municipalité les parties de lot 4 456 327P, situés dans le secteur d'Alcove

S'engage auprès du Ministère à payer tous les frais de service professionnels inhérents au transfert de propriété;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 03-429 tel qu'amendé, location de courte durée et modifiant le règlement 06-486, régissant l'émission des permis et certificats tel qu'amendé, certificat d'occupation – location de courte durée

20-246

Richard Gervais donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 03-429 tel qu'amendé, location de courte durée et modifiant le règlement 06-486, régissant l'émission des permis et certificats tel qu'amendé, certificat d'occupation – location de courte durée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

LEVÉE DE LA SÉANCE

20-247

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais
APPUYÉ DE Réjean Desjardins

ET résolu que la séance de ce conseil municipal soit levée à 20 h 25.

Adoptée à l'unanimité


Guillaume Lamoureux
Maire


Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier